


<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Préserver la ressource en eau
<b>Thème</b>	Restauration d'une trame bleue en Ville
<b>Maîtres d'ouvrage porteurs</b>	Ville d'Annemasse, Annemasse-Agglo et SM3A
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteurs
<b>Titre de l'action</b>	PG5.1 - Etude de faisabilité hydraulique pour la remise à ciel ouvert de la Géline
<b>Priorité</b>	1

Localisation	Secteur
Projet d'Ecoquartier « Château Rouge » de la Ville d'Annemasse	 <p><i>Figure 1: Source SIG d'Annemasse Agglo</i></p>

Contexte
<p>Le plan d'actions « Environnement » de la Ville d'Annemasse comporte un thème « Valoriser l'eau dans la Ville », ayant pour objectif de reconnecter les habitants avec le cycle naturel, d'apporter de la fraîcheur en ville, ou encore de désimperméabiliser les sols. Comme tout élément de la trame verte et bleue urbaine, cette intégration de l'eau en ville participe également au bon fonctionnement du réseau écologique global du territoire.</p> <p>Dans le cadre de la concertation mise en place par Annemasse Agglo pour la création d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, les élus ont souhaité étudier la remise à ciel ouvert d'un cours d'eau suffisamment emblématique du centre-ville d'Annemasse pour avoir donné son nom à certaines rues : la Géline.</p> <p>La Géline est par ailleurs à ciel ouvert sur la commune voisine de Vétraz Monthoux, et borde la nouvelle Voie Verte cyclable.</p> <p>Dans les années 60/70, la Géline a servi d'exutoire pour les fosses septiques. Elle a ensuite été busée dans le fond de son lit afin d'amener les rejets d'assainissement à la nouvelle station d'épuration de Gaillard en 1977.</p> <p>Rapidement les eaux de la Géline ont été sorties de ce collecteur de transport d'assainissement et détournées de son lit naturel pour ne pas perturber le traitement des eaux usées de la station d'épuration. Les eaux de la Géline sont ainsi, captées en limite de Vétraz Monthoux et Annemasse, au croisement des routes de Livron et de la Colline (point jaune à droite sur le plan ci-dessous), pour ensuite être transportées par un réseau d'eau pluvial qui longe l'avenue du Maréchal Leclerc afin d'être rejetées à l'Arve en amont du Casino d'Annemasse (tracé violet sur le plan ci-dessous).</p>

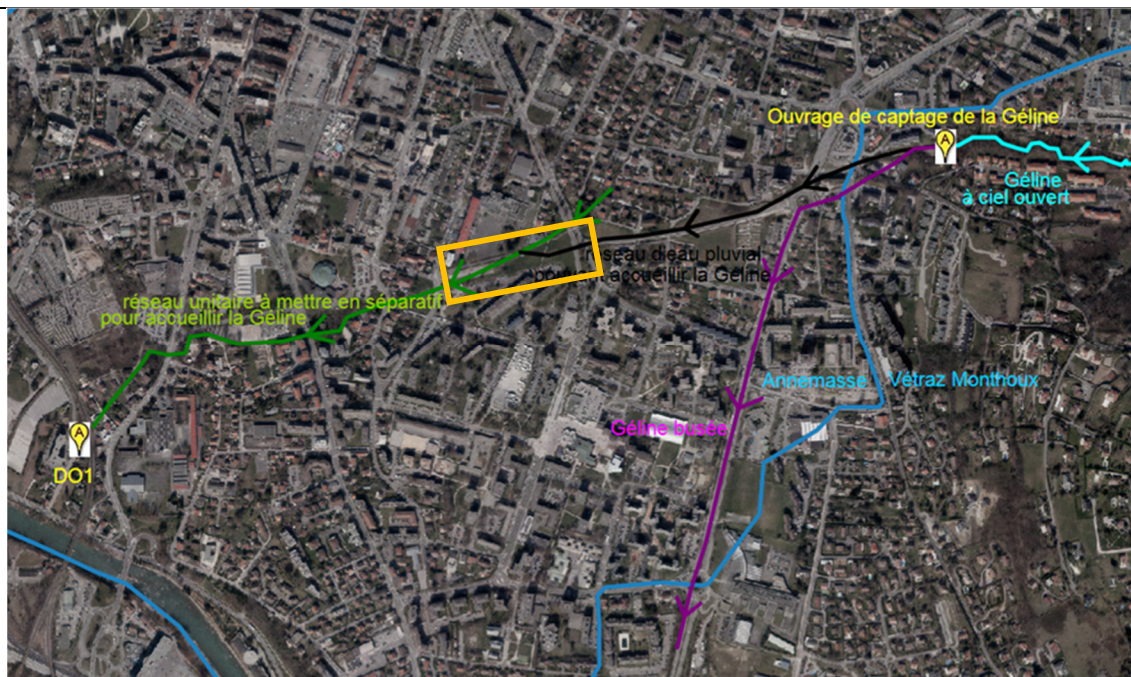


Figure 2 : Source SIG d'Annemasse Agglo

La Ville d'Annemasse souhaiterait réorienter les eaux de la Géline sur son parcours d'origine, qui correspond au tracé des réseaux unitaires et pluviaux en noir et vert sur le plan ci-dessus, et la remettre à ciel ouvert au droit du projet d'Ecoquartier dont le pourtour est représenté par le rectangle orange. Ce projet d'Ecoquartier comporte un volet écologique fort avec le souhait de mettre en place des espaces ouverts et diversifiés permettant de contribuer à la restauration du réseau écologique global : parc public en gestion différenciée, jardins potagers, noue paysagère pour la gestion des eaux de pluie, pose de nichoirs etc...

L'objet de la présente fiche est de réaliser l'étude de faisabilité de ce projet ainsi que les travaux associés.

### Objectifs de l'action

Une étude de faisabilité est nécessaire pour mettre en œuvre le scénario décrit ci-dessus. La réalisation de ce scénario est conditionnée d'une part à la mise en séparatif des réseaux unitaires actuellement présents sur le secteur et représentés en vert sur le plan ci-dessus, et d'autre part à la capacité des réseaux actuels et futurs après mise en séparatif, pour l'accueil du cours d'eau par temps sec et temps de pluie. L'étude de faisabilité devra étudier ces deux aspects, en lien avec le programme de travaux de la Direction de l'eau et de l'assainissement d'Annemasse Agglo compétente sur les réseaux impactés par le projet. Si l'étude de faisabilité est concluante, les études et travaux correspondants à une remise à ciel ouvert puis renaturation seront réalisés.

### Contenu de l'action

Dans le cadre de la mise à jour de la modélisation de ses réseaux d'assainissement, Annemasse Agglo étudiera pour le compte de la Ville d'Annemasse, un scénario de mise en séparatif du réseau vert présenté dans le plan ci-dessus avec déviation des eaux de la Géline.

Le scénario devra analyser la faisabilité de réouverture de la Géline au droit de l'Ecoquartier à moyen terme, c'est-à-dire dès mise en séparatif du réseau unitaire cité préalablement. Il devra également analyser à long terme, quelles autres ouvertures de la Géline sont réalisables afin de les tracer et les inscrire dans le PLU d'Annemasse via un emplacement réservé par exemple.

Des réunions de concertation avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement d'Annemasse Agglo, et les services et élus concernés de la

Ville d'Annemasse, seront organisées notamment pour s'assurer de la bonne intégration au projet d'Ecoquartier Château Rouge.

Une fois cette étude de faisabilité hydraulique réalisée, une étude de renaturation du cours d'eau et travaux seront réalisés au droit de l'Ecoquartier Château Rouge par le SM3A.

### Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	L'étude de faisabilité est conditionnée à la mise à jour de la modélisation des réseaux par temps de pluie de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Annemasse-Agglo. Cette dernière lancera une étude globale incluant l'étude de faisabilité de la présente fiche sous forme d'option. Une convention de financement sera à réaliser afin que la Ville d'Annemasse finance l'autofinancement.
<i>Juridique et financier</i>	Une articulation est nécessaire avec le SM3A, autorité GEMAPI sur le secteur, pour le cas où une renaturation est possible. En effet, si faisabilité il y a, une concertation et remise à plat des compétences sur ce secteur seront à réaliser : eaux pluviales, protection contre les inondations, entretien de cours d'eau, etc...
<i>Foncier</i>	Maîtrisé du fait que le projet s'inscrit dans l'Ecoquartier porté par la Ville d'Annemasse

### Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Réalisation d'un scénario de déviation des eaux et de remise à ciel ouvert à moyen (Ecoquartier Château rouge) et long terme – dans le cadre de la mise à jour de la modélisation des réseaux d'assainissement d'Annemasse-Agglo	17 000€	Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Annemasse-Agglo <i>Pour la Ville d'Annemasse</i>	80% Conditionné au taux de l'Agence de l'Eau (une partie étant déjà incluse dans le Contrat Global Arve pour 50%)
Etude de renaturation sur la portion Ecoquartier Château Rouge	96 000€	SM3A	
Travaux de mise à ciel ouvert et renaturation	A déterminer	A déterminer	A déterminer
<b>TOTAL</b>	<b>113 000€</b>		

### Calendrier / Phasage

2020	2021	2022	2023	2024
Etude de faisabilité hydraulique	Etude renaturation		Travaux	

### Indicateurs

Mètres linéaire cours d'eau remis à ciel ouvert

Mètres linéaire cours d'eau à ciel ouvert long terme dans le PLU